

Le Chemin au fil de l'eau



Visorando



Randonnée n°41861

Une randonnée proposée par Office de Tourisme de Puisaye-Forterre

Parcours balisé N°45.

La classe de CM1-CM2 de Dampierre-sous-Bouhy a réalisé pour vous un circuit pédestre. Ce parcours vous fera découvrir les paysages de la Puisaye et ses nombreux points d'eau. Nous vous souhaitons une belle promenade et espérons que vous prendrez autant de plaisir à parcourir ce chemin que eux à le créer. Elle peut se faire en entier ou bien avec 2 variantes (voir § Info pratiques).

Durée :	4h 25	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13,72 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	163 m	Activité :	Pédestre
Dénivelé négatif :	166 m	Région :	Puisaye
Point haut :	270 m	Commune :	Dampierre-sous-Bouhy (58310)
Point bas :	203 m		

EN BOURGOGNE
LA PUISAYE
A DU GÉNIE!

Description

Le départ se fait depuis la Place de l'Église Saint-Firmin.

(D/A) Prendre la Rue de la Suchette. Avancez d'environ 200 m et tourner dans le chemin à droite qu'on appelle dans le village "Le chemin des chèvres". Montée ardue jusqu'à une intersection.

(1) Prendre alors le chemin qui part tout droit, en laissant le hameau Dominon sur la gauche. Continuer tout droit jusqu'à la route à prendre sur la droite. Marcher environ 400 mètres en conservant l'accotement de droite jusqu'à trouver un chemin traversant les champs sur la gauche.

(2) Traverser la route avec **prudence** pour parcourir ce chemin et rejoindre le hameau des Marandes. Avant la route, tourner immédiatement à droite dans un chemin ombragé à suivre jusqu'au hameau Moulin Gros Bois.

(3) À la route, prendre à droite puis, peu après, emprunter un chemin qui part sur la gauche. Arriver sur un chemin transversal.

(4) Suivez ce chemin par la droite. Il longe à main gauche une zone assez humide. Arriver à un croisement de quatre chemins. Prendre à gauche en descente et à découvert jusqu'au hameau des Méris.

(5) Tourner à droite et conserver la D251 sur environ 300 mètres. Après une rue sur la gauche, un chemin sous futaie se dégage, toujours sur la gauche. L'emprunter, il descend et traverse à gué un ru. Puis, débute un sentier étroit qui traverse les bois en surplombant la Vallée de la Noue pour arriver sur un carrefour en épinglé.

(6) Prendre à gauche le chemin qui monte (on a presque l'impression de faire demi-tour). Suivre le chemin jusqu'à la route et poursuivre dans le chemin en face (transformateur EDF sur la droite).

(7) Quitter ce chemin au moment de la bifurcation qui conduit à la Métairie Piot pour prendre en face le chemin de terre et parsemé d'arbres dans une partie. Arriver sur la route au lieu-dit la Tuilerie d'Angelier.

(8) Partir sur la route de gauche. Laisser la rue qui dessert, sur la gauche, les Miraux et le Petit Angelier. Atteindre rapidement un croisement avec l'indication sur la gauche de l'Étang d'Angelier.

(9) Un Aller-Retour de 500 m permet de trouver cet étang et une aire de pique-nique agréable. Continuer sur cette route en montée légère. Au croisement en T, tourner à droite et poursuivre sur 200 m environ. Au prochain croisement de nouveau en T, virer sur la gauche. Passer tout droit

Points de passages

D/A - Église Saint-Firmin (Dampierre-sous-Bouhy)

N 47.498929° / E 3.13518° - alt. 234 m - km 0

- 1 Carrefour commun Aller-Retour**
N 47.503815° / E 3.134296° - alt. 269 m - km 0.6
- 2 Quitter la route et prendre le chemin de gauche**
N 47.508422° / E 3.137306° - alt. 237 m - km 1.16
- 3 Route transversale (variante N°1 possible)**
N 47.518055° / E 3.129174° - alt. 220 m - km 2.55
- 4 Prendre le chemin de gauche**
N 47.52136° / E 3.131277° - alt. 222 m - km 3.14
- 5 Les Méris (variante N°2 possible)**
N 47.526779° / E 3.133744° - alt. 224 m - km 4.51
- 6 Prendre le chemin de gauche qui monte**
N 47.527105° / E 3.147316° - alt. 222 m - km 5.99
- 7 La voie se transforme en chemin**
N 47.536558° / E 3.135675° - alt. 231 m - km 7.44
- 8 Débouché sur un croisement de routes**
N 47.53568° / E 3.126305° - alt. 213 m - km 8.19
- 9 Pique-nique possible au bord de l' - Étang d'Angelier**
N 47.53° / E 3.13016° - alt. 208 m - km 8.9
- 10 Au carrefour, route de droite, enjamber la - Malaise (cours d'eau) - Affluent de la Vrille**
N 47.518596° / E 3.127597° - alt. 209 m - km 10.32
- 11 Gué sur la - Malaise (cours d'eau) - Affluent de la Vrille**
N 47.510419° / E 3.12235° - alt. 213 m - km 11.67
- 12 Débouché sur une route en courbe**
N 47.507125° / E 3.131427° - alt. 256 m - km 12.51

à la voie menant au Moulin Bléneau. Oublier aussi celle montant aux Cordes en passant tout droit.

(10) Au croisement de quatre routes, virer à droite en direction des Pasquiers. Franchir la Malaise sur le pont routier et monter jusqu'à la hauteur d'une maison. Emprunter le chemin sur la gauche. Arriver devant un gué.

(11) Le franchir par la passerelle en pierre, passer les quelques maisons des Forges et suivre la route de gauche qui monte jusqu'au croisement. Traverser avec **prudence** pour prendre la direction des Marandes sur une centaine de mètres et trouver un départ de chemin sur la droite. Partir sur celui-ci, en montée, pour atteindre une route.

(12) Juste avant cette route, tourner à droite sur un chemin stabilisé. Atteindre la D114. La traverser avec **prudence** et partir sur la voie d'en face. À la rue transversale, tourner à droite, la voie se termine en chemin. Au passage, noter un joli point de vue sur le village de Dampierre.

(1) Partir sur la droite et descendre jusqu'aux premières demeures de Dampierre-sous-Bouhy. À la route, tourner à gauche, la vue sur l'église rythmera votre retour (D/A).

D/A - Église Saint-Firmin (Dampierre-sous-Bouhy)

N 47.498937° / E 3.135169° - alt. 234 m - km 13.72

Informations pratiques

Ce parcours présente quelques dénivelés, peu après le départ et après le (13). En cas de pluies importantes, la boue pourra être présente sur certains passages, se chausser en conséquence.

Pour les parkings :

- Place de l'Église (seulement quelques places)
- En prenant au pied du local pompiers la Rue de la Croix Bernot, sur la droite, places de stationnement plus nombreuses.

Attention, certains chemins sont assez boueux car la terre est argileuse donc imperméable, l'eau ne s'y infiltre pas. De plus, l'eau s'écoule d'une multitude de petites sources.

L'eau des sources rencontrées est impropre à la consommation humaine.

Variantes possibles :

N°1 - Au (3), virer à gauche et rejoindre le (10) (Longueur du trajet dans ce cas : 6,2 km.

N°2 - Au (5), virer à gauche et rejoindre le parcours retour en poursuivant le descriptif après le (9) (Longueur du trajet dans ce cas : 9,3 km.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°45 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en janvier 2022.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

A proximité

Dans le village de Dampierre-sous-Bouhy

Le lavoir : lieu où autrefois, les lavandières venaient 2 fois par an laver le linge de toute la famille. C'était un évènement festif où toutes les femmes de la commune se donnaient rendez-vous afin de pouvoir échanger. Le lavage du linge se faisait par une succession d'étapes que vous découvrirez sur l'affichage réalisé par la classe près du lavoir.

L'église Saint-Firmin : église gothique de style flamboyant, elle possède un portail du XVe-XVIe siècle, une nef et une sacristie voûtée sur une croisée d'ogives ainsi que de grandes fenêtres sur son chevet.

Tout près :

Moulin Blot à Bouhy.

Saint-Amand-en-Puisaye :

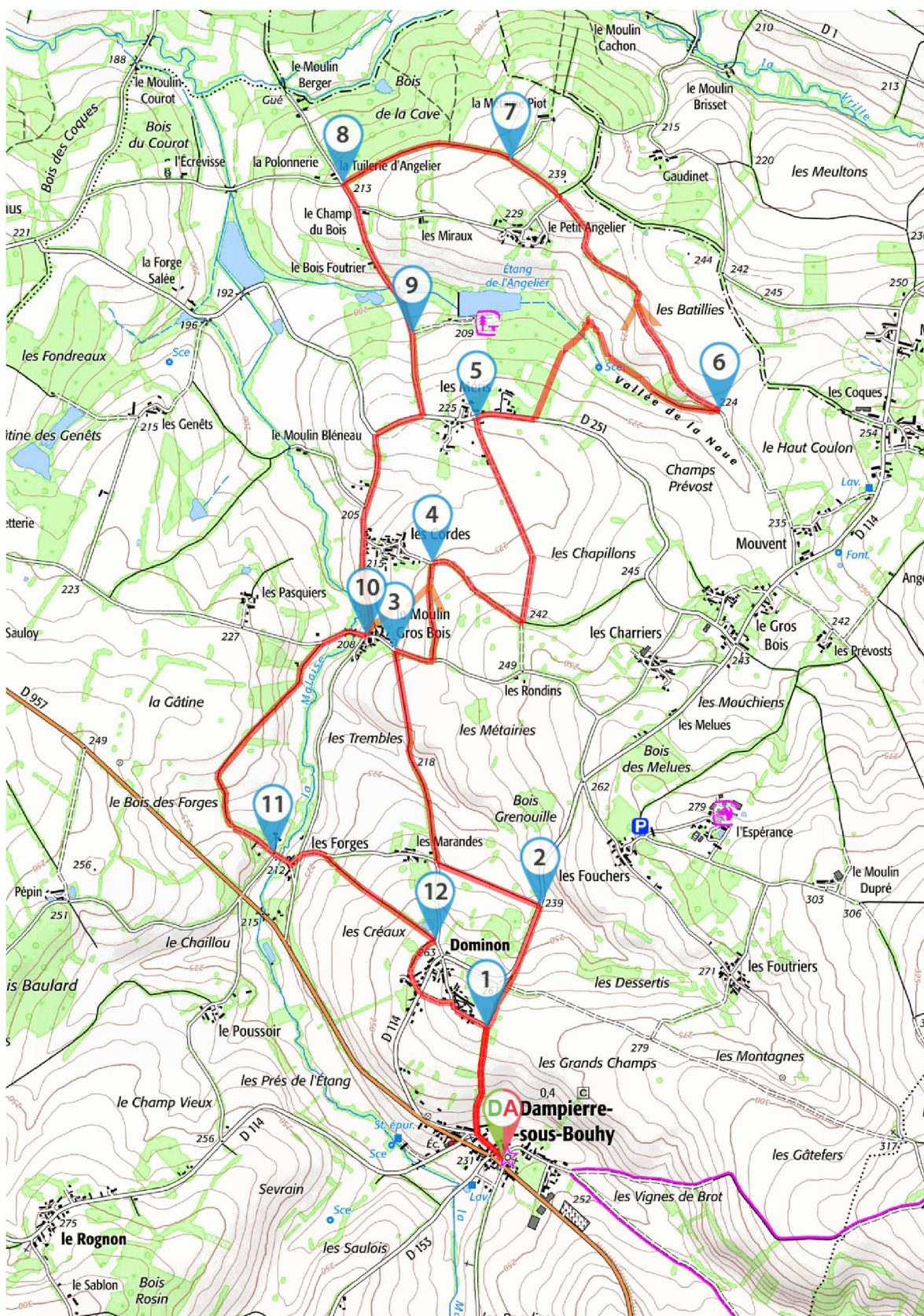
Musée du grès, Maison de la Mémoire Potière, nombreux artisans d'art et de poterie.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-chemin-au-fil-de-l-eau/>

En savoir plus : Office de Tourisme de Puisaye-Forterre - 3, Place de la République 89170 SAINT-FARGEAU

Tel : 03 86 45 61 31 - Email : loisirs@puisaye-tourisme.fr - Site internet : <https://www.puisaye-tourisme.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Extrait de carte IGN © - Paris - 2024 Autorisation n°5023-020

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

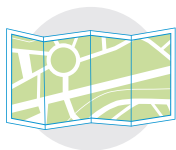
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



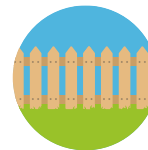
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.